

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : huit.

Présents : M. CUADRADO, M. LAURENT, Mme LEROUX, M. LEVEQUE, M. NAUDON, Mme TRAPATEAU, M. TRIJEAUD.

Absente : Mme BESSON

Secrétaire de séance : Mme LEROUX

Ordre du jour de la séance :

1. Approbation du compte de gestion 2022
2. Approbation du Compte Administratif 2022
3. Affectation du résultat 2022
4. Vote des taux d'imposition 2023
5. Tarif de l'électricité :
 - o Motion concernant le tarif
 - o Augmentation des tarifs règlementés de vente
6. Vente des tables de ping-pong
7. Tarifs location :
 - o Salle Maurice Faury
 - o Maison des associations
8. Questions diverses.

1- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal le compte de gestion 2022. Ce compte a été vérifié par le comptable public de Confolens.

Vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

2- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Sous la présidence de M. LEVEQUE Francis, doyen de séance et hors de la présence du maire, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	225 885,13 €
RECETTES	310 478,14 €
EXCEDENT DE CLOTURE	84 593,01 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	94 523,58 €
RECETTES	114 704,13 €
RESTES A REALISER	58 627,92 €
EXCEDENT DE CLOTURE	20 180,55 €

Vote : Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 1 (Mr NAUDON)

3- AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-58 501,36		20 180,55	58 627,92 0,00	-58 627,92	-96 948,73
FONCT	166 366,14	69 439,56	84 593,01			181 519,59

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	181 519,59
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	96 948,73
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	84 570,86
Total affecté au c/ 1068 :	96 948,73
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
001 pour information déficit d'investissement reporté :	-38 320,81

Vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

4- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 12 avril 2022, le conseil municipal avait fixé et maintenu les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 17,64 % (taux communal) + 22,89 % (taux départemental) : 40,53 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 87,11 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 20,70 %

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du Code Général des Impôts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 à :

- TH : 14,33 %
- TFB : 40,53 %
- TFPNB : 87,11 %
- CFE : 20,70 %

Vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

5 – TARIF DE L'ÉLECTRICITE 2023

- **Motion portant sur l'augmentation énergétique en France, portée par Michel DELAGE, maire de Feuillade, conseiller communautaire**

Le maire donne lecture de la proposition de motion envoyée par l'Association des Maires de France et propose de voter ce texte.

Après délibération, les élus approuvent cette motion et demandent au gouvernement : -

- De tout mettre en œuvre pour permettre aux collectivités de revenir au tarif réglementé quelle que soit la puissance souscrite.
- La création dans notre pays, d'un Pôle Public de l'Énergie 100 % public, intégrant l'ensemble des entreprises du secteur pour une meilleure complémentarité, au service de la nation et des usagers.
- Seule une structure de ce type pourra conduire à répondre aux besoins des usagers et de l'industrie, tout en maîtrisant les ressources et les coûts.
- L'assurance de pouvoir mener à terme ses projets de transition énergétique tels qu'ils seront décrits dans le Plan Climat Air Énergie Territorial et le plan d'action du Contrat d'Objectif Territorial.

Vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

- **Augmentation des tarifs règlementés de vente :**

L'augmentation significative des tarifs oblige la commune à revoir à la hausse le budget consacré à l'électricité concernant l'éclairage public et les bâtiments communaux.

Malgré les efforts déjà fournis (modification des horaires de coupure d'éclairage public et diminution de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics) le budget pourrait être multiplié par 2 en 2023. Les travaux de remplacement des points d'éclairage public par des lampes LED ne se feront pas dans l'immédiat (temps de livraison des lampes rallongé considérablement) et une augmentation des tarifs d'électricité est encore prévue durant l'été.

Les élus s'interrogent donc sur la possibilité de couper complètement l'éclairage public sur l'ensemble de la commune pour permettre de limiter l'impact des hausses successives du coût de l'énergie sur le budget de la commune. Cette politique a déjà été mise en œuvre dans d'autres communes. Une réflexion doit être menée sur ce sujet.

6 – VENTE DES TABLES DE PING PONG

En 2017, des tables de ping-pong ont été vendues par la commune au tarif de 50 € chacune. Suite au nettoyage de la salle des fêtes du Mas actuellement en vente, il reste du matériel : 2 tables de ping-pong, un lanceur de balles et des séparateurs.

Monsieur le maire fait deux propositions :

- La vente de ce matériel dans les mêmes conditions qu'en 2017
- Le stockage de ce matériel dans la maison des associations pour une utilisation dans les locaux.

Le conseil municipal souhaite conserver les tables pour les mettre à disposition au sein de la maison des associations.

7 – TARIF DE LOCATION

Il est proposé de modifier les tarifs comme suit :

- o Salle Maurice Faury :

Habitants de la commune : 1 jour : 110 €
2 jours : 160 €

Habitants hors commune : 1 jour : 220 €
2 jours : 320 €

Associations de la commune : 60 € par manifestation

Associations hors commune : 110 € par manifestation

Professionnels : 1 jour : 220 €
2 jours : 320 €

Professionnels et associations qui proposent une activité payante, privée et récurrente : 200 € / an

Associations dont le siège social est situé sur la commune ou les associations hors commune œuvrant sur le territoire : Mise à disposition gratuite pour les réunions et assemblées générales.

Une convention d'utilisation annuelle de la salle sera signée entre le président ou responsable et le maire de la commune pour l'organisation des manifestations, des activités ou des réunions régulières.

Une caution de 1 000 € sera demandée à chaque location ou mise à disposition, quel que soit le statut du demandeur.

Vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

- o Maison des Associations :

Habitants de la commune : 1 jour : 35 €
2 jours : 70 €

Habitants hors commune : 1 jour : 70 €
2 jours : 140 €

<u>Associations dont le siège social est situé sur la commune ou les associations hors commune œuvrant sur le territoire :</u>	Mise à disposition gratuite pour les réunions. 35 € par manifestation
<u>Associations hors commune :</u>	70 € par manifestation
<u>Professionnels :</u>	1 jour : 70 € 2 jours : 140 €

Professionnels et associations qui proposent une activité payante, privée et récurrente : 200 € / an

Une convention d'utilisation annuelle de la salle sera signée entre le président ou responsable et le maire de la commune pour l'organisation des manifestations, des activités ou des réunions régulières.

Une caution de 200 € sera demandée à chaque location ou mise à disposition, quel que soit le statut du demandeur.

Vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

8- QUESTIONS DIVERSES

Victoires de l'investissement local : Mail reçu de l'Association des Maires de France concernant un appel à candidature pour les victoires de l'investissement local. La commune n'étant pas concernée, aucune suite n'y sera donnée.

Foyer Rural de Mazerolles : Suite à l'Assemblée Générale du 10 mars 2023, le tiers du conseil d'administration a été renouvelé. M. FORGEAS est démissionnaire, M. LHERIDAUD est réélu à l'unanimité.

Demande de stage non rémunéré : Une demande de stage en gestion des milieux de la faune et de la flore a été reçue en mairie. La commune ne pouvant offrir un stage correspondant à cette demande, un mail de réponse sera fait en précisant au demandeur de se rapprocher du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Charente.

Prélude au Festival de Confolens : La communauté de communes propose aux communes de candidater pour accueillir 2 préludes du Festival de Confolens le 7 et 8 août prochain. La commune ne possède pas les infrastructures nécessaires à l'accueil des groupes.

Prêt de tables et de bancs : Le centre équestre du Caledo situé au Mas, demande le prêt de tables et de bancs pour l'organisation d'un concours le 23 avril. Les membres du conseil donnent leur accord pour ce prêt.

Info MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) : Le « Café Handi », mis en place par la MDPH, est destiné aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants. Chaque mois, la MDPH, l'éducation nationale et les associations du handicap se déplacent dans un village ou une petite ville pour rencontrer les personnes et les familles concernées par le handicap, autour d'une boisson offerte. Une affiche est visible en mairie.

Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord : Pour information, la CdC La Rochefoucauld Porte du Périgord a envoyé la délibération du 30 janvier 2023 prescrivant la déclaration de

projet n° 1, valant mise en comptabilité du plan local d'urbanisme intercommunal du périmètre ex Bandiat-Tardoire.

Cyclo club d'Exideuil/Vienne : Une randonnée marche et VTT passera sur le territoire de la commune dans la matinée du dimanche 2 avril.

Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) : Restitution des ateliers-diagnostic dans le cadre de l'élaboration du SCoT, le mercredi 5 avril à 14h à la communauté de communes de Charente Limousine à Confolens.

Festival Limousin de Chabonais : Une invitation a été reçue pour le samedi 8 avril à 11h30.

Assemblée générale Groupama : Le 8 juin 2023 à 18h00 à l'Espace Carat.

Dates importantes à venir :

- RDV avec la sous-préfecture pour demandes de subventions : le jeudi 30 mars à 9h30 en mairie.
- Goudronnage lotissement les Combes : à partir du jeudi 30 mars.
- Préparation budget avec la Conseillère aux décideurs locaux, Mme DELAITE, vendredi 31 mars à 10h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
Prochaine séance le jeudi 13 avril.

